

LA MAITRISE JURIDIQUE DES CONTRATS POUR UN BUREAU DE CONTRÔLE

Dates et durée à convenir

Lieu à convenir

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé

OBJECTIFS

- Être en mesure de s'approprier et de suivre un contrat tout au long de l'avancement des travaux
- Être en mesure de gérer les relations entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, prévenir les litiges
- Être en mesure d'utiliser de manière juridiquement correcte des clauses coercitives sur l'entreprise pour l'obliger à respecter ses engagements contractuels (avertissement, mise en demeure, suspension de travaux, arrêt de chantier, etc.)

LES + DE VOTRE FORMATION

- Etudes de cas pratiques dans le domaine de la construction routière et / ou bâtementaire

PUBLIC CONCERNÉ

Ingénieurs du bureau de contrôle

BON À SAVOIR

Mises en situation basées sur des études de cas réels de dossiers suivis par les apprenants (sous réserve de communiquer en amont les documents de projets nécessaires à la préparation des exercices pratiques).

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

La vie du contrat

- Principales clauses du contrat des travaux
- Analyse des clauses administratives des contrats de travaux.
- Plan de gestion de contrats de travaux. Risques contractuels potentiels
- Etapes contractuelles de mise en œuvre d'un contrat.
- Diligences spécifiques (dès la signature du contrat, pendant l'exécution du contrat, avant la réception provisoire, avant la réception définitive, après la réception définitive).
- Garanties contractuelles & Assurances de chantier : Nature, Importance, Application
- Notions contractuelles d'avenant, de Prix nouveaux, de Prix actualisés et de Prix révisés

Module 3

La prévention des litiges et la gestion des réclamations

- Les techniques de prévention/minimisation de conflits contractuels
- Les cas et les situations de réclamations et de litiges
- Les réclamations : le mémoire en réclamation, analyse et traitement des réclamations
- Le règlement des litiges à l'amiable : les possibilités de négociation et de conciliation ; le recours au comité de règlement des différends contractuelles
- Le recours à l'arbitrage. Clause compromissoire, Compromis d'arbitrage, Sentence arbitrale

Module 2

La détection des défaillances

- Dispositions pertinentes à entreprendre par la Mission de Contrôle et/ou le Maître d'ouvrage pour contraindre l'entreprise à respecter les clauses contractuelles dans un contrat de travaux d'infrastructures
- Points de surveillance de l'application des dispositions contractuelles par les parties au contrat.
- Définition du Chemin critique pour assurer la détection rapide et la résolution des problèmes de mise en œuvre
- Indicateurs de Performance Clés et Description de leur processus de mesure
- Mécanismes de contrôle des variations/modifications du contrat/marché

Module 4

La mise en œuvre des mesures contraignantes pour l'entreprise (avertissement, mise en demeure, suspension de travaux, arrêt de chantier, pénalités etc.)

- Application des clauses coercitives contractuelles par le Maître d'ouvrage/la mission de contrôle
- Processus juridique contractuel de résiliation d'un contrat de travaux d'infrastructures : Etapes & Dispositions pratiques à prendre par le Maître d'ouvrage/la mission de contrôle.
- Conséquences juridiques de la résiliation de contrat

 **Pré-requis :** Avoir occupé ou occuper un poste en lien avec le thème de la formation